TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

25, rue du Lycée ACCES DU PUBLIC : par le Palais de Justice 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

> Téléphone: 03.26.66.86.87 Télécopie: 03.26.21.01.87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30 E22000057 / 51

Monsieur le Préfet
DDT DE LA MARNE
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

 $\frac{Dossier \ n^{\circ}}{(\text{à rappeler dans toutes correspondances})}$

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

<u>Objet</u>: le projet de parc éolien "Les Griottes", sur le territoire de la commune de CHAMPGUYON (Marne), par la SEPE Griottes dont le siège est à MULHOUSE (68100), 3 Boulevard de l'Europe, Tour de l'Europe 183

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Monsieur Patrick ROGER, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, demeurant 14, Rue des Marronniers, SARON SUR AUBE (51260) (tel : 03 26 81 76 02 ; portable : 06 35 92 64 07) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef, ou par délégation le Greffier,

C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU 7 juin 2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E22000057 /51

LE VICEPRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 25 mai 2022, la lettre par laquelle le Préfet de la Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de parc éolien "Les Griottes", sur le territoire de la commune de CHAMPGUYON (Marne), par la SEPE Griottes dont le siège est à MULHOUSE (68100), 3 Boulevard de l'Europe, Tour de l'Europe 183;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 3 janvier 2022;

DECIDE

- **ARTICLE 1** :M. Patrick ROGER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3 :L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la SEPE Griottes.
- ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet de la Marne, à la SEPE Griottes et à M. Patrick ROGER.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 7 juin 2022.

Pour expédition conforme Châlons en Champagne, le 9 juin 2022 le Greffier.

C. BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Philippe CRISTILLE